

Renouvellement intégral du Conseil de l'ESPE
Collège A
Scrutin du 14 novembre 2018
Proclamation des résultats

Vu le Code de l'éducation, notamment les articles L.719-12, D.719-1 à D.719-40 ;
Vu les Statuts de l'Université de Poitiers ;
Vu les Statuts de l'ESPE ;
Vu les procès-verbaux établis par le Président du bureau de vote en date du **14 novembre 2018** ;

Article 1er : Le Comité électoral consultatif examine les résultats du scrutin :

Nombre de sièges à pourvoir	2
Nombre d'électeurs inscrits	4
Nombre de votants	2
Nombre de bulletins blancs ou nuls	0
Suffrages valablement exprimés	2

Répartition des sièges

Listes	Nb de voix	%	Voix / quot	Sièges 1ers	Restes	Total Sièges
Pour une formation des enseignants ambitieuse, universitaire et pro	1	50,0%	1,00	1	0,00	1
L'ambition d'une formation universitaire professionnalisante	1	50,0%	1,00	1	0,00	1
Total	2					2

Sièges pourvus	2	2
Sièges restant à pourvoir	2	0
Quotient électoral	1,00	

Article 2 : Le Comité électoral consultatif rend l'avis suivant :

Proposition d'attribution du ou des siège(s) à :

Listes	Titulaires
Pour une formation des enseignants ambitieuse, universitaire et pro	DIAZ Elvire
L'ambition d'une formation universitaire professionnalisante	COTTRON Mario

Article 3 : Proclamation – Election :

Le Président de l'Université de Poitiers proclame élu(s) le(s) candidat(s) désigné(s) à l'article 2.

Article 4 : Affichage – Publication :

Les résultats des scrutins seront immédiatement affichés dans les locaux de l'ESPE et publiés au *Recueil des actes administratifs* de l'Université de Poitiers.

Fait à Poitiers, le 16 novembre 2018

Le Président de l'Université de Poitiers

Yves JEAN

P/e Président de l'université
et par délégation,
Le Directeur des affaires juridiques

Nirmal NIVERT